

Washington D.C., le 15 juin 2004

L'Honorable Taïb FASSI FIHRI
Ministre Délégué aux Affaires
Etrangères et à la Coopération
Royaume du Maroc

Monsieur le Ministre FASSI FIHRI,

En relation avec la signature aujourd'hui de l'Accord de Libre Echange Etats-Unis – Maroc, j'ai le plaisir de présenter les domaines de coopération entre nos Gouvernements concernant les mesures des Etats (des Etats-Unis) liées à l'investissement et au commerce transfrontalier des services, y compris les domaines pour lesquels les Etats-Unis comptent fournir une assistance technique au Maroc.

Les objectifs de cette coopération et assistance technique sont les suivants :

- 1- faciliter la mise en œuvre des Chapitres dix (Investissement) et onze (Commerce transfrontalier des Services) de l' Accord;
- 2- fournir un appui au secteur privé marocain pour la compréhension des opportunités afférentes à l'investissement et au commerce transfrontalier des services aux Etats-Unis ; et
- 3- aider le secteur privé marocain à comprendre comment les mesures des Etats (des Etats-Unis) pourraient affecter ces opportunités.

Les Gouvernements des Etats-Unis et du Maroc collaboreront dans le futur, en fonction de leurs procédures de financement respectives dans:

- 1- l'identification des secteurs spécifiques aux Etats-Unis qui intéressent le secteur privé marocain tant pour les investissements que pour le commerce transfrontalier des services;
- 2- l'identification des Etats (des Etats-Unis) qui intéressent le secteur privé marocain ;
- 3- la sensibilisation des entreprises marocaines aux opportunités d'affaires aux Etats- Unis au niveau des secteurs et des Etats identifiés ;
- 4- la sensibilisation des entreprises marocaines aux mesures des Etats (des Etats-Unis) dans les secteurs et les Etats identifiés qui affectent l'investissement et le commerce transfrontalier des services

Je partage votre souhait et vos attentes que la coopération et l'assistance technique décrites dans cette lettre contribueront à assurer que les Etats-Unis et le Maroc tireront pleinement profit de la libéralisation du commerce au titre de cet Accord.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Robert B. Zoellick
Représentant au commerce
des Etats Unis